

sommes tous solidaires les uns vis-à-vis des autres, et ces devoirs que dans la vie de tous les jours, nous pratiquons envers nous-mêmes, nous les devons à autrui. Il en est des lois de l'hygiène comme des grandes et inéluctables lois de la charité chrétienne : en les pratiquant pour soi, nous en faisons bénéficier les autres.

Étudions avec soin cette science dont les applications incessantes et impérieuses nous rendront d'inappréciables services.

L'hygiène est la science de la salubrité, de la propreté, du bien-être et de la bonne santé.

Son code contient de très nombreux articles, et ses préceptes ont reçu la sanction de la loi civile, après avoir reçu la sanction de l'étude, de l'expérience et de la sagesse.

De même que la santé est le premier des biens, de même l'hygiène est la première des sciences. Elle embrasse l'homme et toutes ses facultés ; elle veille sur sa naissance, le suit dans tout le cours de son existence et lui trace la voie normale où il doit évoluer, loin des intempéries, des insalubrités ; loin de tout ce qui est incompatible avec la conservation de la santé.